



AVIS DU
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL
SUR LE PROJET DE
CONTRAT DE PROJETS ETAT/REGION/DEPARTEMENT 2007-2013

*Adopté à l'unanimité des membres du Bureau présents et représentés,
le 14 février 2007*

Préalable

Le C.E.S.R. insiste sur la difficulté de formuler des remarques exhaustives au regard du court laps de temps qui lui a été accordé pour examiner un document aussi important pour l'avenir de la Réunion et des Réunionnais.

Il a toujours affirmé que le principe de bonne gouvernance devrait se traduire dans les faits par une bonne information et l'implication des acteurs de la société civile dans la démarche d'élaboration des documents stratégiques tels que celui-ci. Ce principe ne semble pas avoir été intégré puisque le C.E.S.R. n'a été que peu associé en amont en ce qui concerne les Contrats de projets, même s'il a participé à l'instance de concertation qui a plus travaillé sur les documents concernant les Programmes Opérationnels Européens (P.O.E.). En effet, il constate que le processus d'élaboration des C.P.E.R. a concerné en premier lieu, les services de l'Etat qui ont arrêté un premier document de Stratégie de l'Etat en Région en mai 2006. Un premier mandat de négociation a ensuite été remis au Préfet, par le Gouvernement en juillet 2006, puis le périmètre des contrats a été élargi en septembre 2006.

Remarques générales

Le C.E.S.R. souligne, avant de donner un avis sur le projet de Contrat de projets Etat-Région-Département, que l'ensemble des crédits qui seront injectés dans l'économie de la Réunion au cours des prochaines années au titre des différents documents contractuels, contrairement aux craintes qui avaient pu un moment être formulées, devraient lui permettre de poursuivre, voire d'amplifier, son développement socio-économique. Il rappelle cependant que ces efforts doivent certes répondre aux exigences de compétitivité des territoires (stratégie de Lisbonne), mais que la compétitivité ne peut s'arrêter au seul domaine économique¹ ; la protection de l'environnement et la valorisation des espaces tant naturels qu'aménagés, doivent aussi être mises en avant (Göteborg).

Le C.E.S.R. note qu'en passant du Contrat de plan au Contrat de projets, la volonté de l'Etat était de proposer une démarche plus dynamique et d'instaurer une nouvelle relation contractuelle avec les Collectivités locales autour de trois axes : compétitivité, développement durable et cohésion sociale et territoriale. Cela aurait dû permettre, à son sens, d'éviter la dispersion des crédits et ainsi d'améliorer l'efficacité des financements. De plus, la coïncidence de la durée des C.P.E.R. et des Programmes Opérationnels européens (2007-2013) est de nature à renforcer la cohérence des interventions et la concentration des financements sur les grands projets structurants, comme le C.E.S.R. l'avait d'ailleurs préconisé à maintes reprises.

Le C.E.S.R. rappelle cependant que le danger d'une trop grande concentration des projets risque de limiter les possibilités d'innovation. Si l'approche par projets instaure davantage d'obligations aux promoteurs en termes d'objectifs, elle leur offre aussi plus de chances de réussite.

Par ailleurs, il souhaite qu'une attention particulière soit portée à l'artisanat eu égard au poids que représente celui-ci dans l'économie locale

¹ Cf. annexe-avis du Bureau du C.E.S.R. sur le projet de diagnostic en vue de la préparation des programmes européens 2007-2013, adopté le 4 juillet 2006

Le C.E.S.R. regrette que le Plan Réunionnais de Développement Durable (PR2D) n'ait pu être définitivement validé avant l'élaboration de ces documents de programmation (POE et CPER). Il considère que le PR2D est le préalable à toutes études stratégiques et doit permettre de structurer les différentes interventions des collectivités territoriales et des acteurs économiques et sociaux. Il rappelle la nécessité d'avoir un vrai projet de développement économique à long terme et de valorisation des atouts de la Réunion intégrant et mettant en cohérence les schémas et programmes existants (P.R.D.F., S.D.A.T.R., S.D.A.D.D., cahiers de l'agriculture,...).

Globalement, si ce projet de Contrat de projets s'inscrit dans le sens d'un développement pour la Réunion, le C.E.S.R. aurait souhaité que le développement du Réunionnais lui-même, soit plus affirmé et mis au centre des actions.

Dix grands projets ont été identifiés dans ce projet de Contrat et sur le champ d'éligibilité déterminé par l'Etat. Ainsi, la formation professionnelle, les interventions économiques, les routes (de manière globale) n'ont pas été retenues. Pour le C.E.S.R., il conviendra de s'assurer que ces secteurs feront l'objet de financements autres. Il souligne le manque de visibilité de fait, sur le long terme en ce qui concerne ces secteurs pour ce qui est des interventions de l'Etat.

Il rappelle une fois de plus² que le problème de la gestion du foncier est une urgence. Il estime que les outils mis en place auraient dû être doté de moyens financiers plus importants dans le cadre des documents de programmation.

Afin de vérifier la conformité des réalisations avec les prévisions, il souhaite mettre l'accent sur la nécessité d'un contrôle rigoureux et d'une **évaluation annuelle** des actions entreprises avec l'ensemble des acteurs, en particulier le C.E.S.R., afin de les réajuster autant que de besoin. Il souhaite que les acteurs économiques et sociaux s'approprient le C.P.E.R. Il est important qu'ils soient associés par les pouvoirs publics, au plus près de la déclinaison opérationnelle des différents axes, afin de monter les projets les plus pertinents.

Si une évaluation de la mise en œuvre des mesures de ce Contrat de projets est nécessaire, il n'empêche que le C.E.S.R. avait souligné dans un précédent avis³ l'urgence de mettre en place une véritable démarche globale d'évaluation de l'ensemble des politiques publiques menées à la Réunion, **prenant en compte au-delà des aspects quantitatifs, une approche davantage qualitative.**

Enfin le C.E.S.R. s'interroge sur le devenir des financements de l'Etat au cas où certains des objectifs affichés, en particulier en ce qui concerne l'assainissement, ne seraient pas atteints dans le cadre de cette contractualisation. De fait, il s'inquiète dès à présent, de la reconduction des enveloppes lors de prochaines programmations et souhaite que des efforts conséquents de l'Etat, hors C.P.E.R., dans le cadre des budgets annuels viennent compléter la présente programmation.

² Cf. annexe-avis du Bureau du C.E.S.R. sur le projet de stratégie intégrée en vue de la préparation des programmes européens 2007-2013 : vers un modèle réunionnais de compétitivité et de solidarité, adopté le 12 septembre 2006.

³ Cf. annexe-avis du Bureau du C.E.S.R. sur le projet de diagnostic en vue de la préparation des programmes européens 2007-2013, adopté le 4 juillet 2006.

Remarques sur les Grands Projets retenus

GP 1 : Grandes infrastructures de transport

Le C.E.S.R. souligne la chance que représentent pour la Réunion ces **grands travaux** qui lui permettent de rattraper certains de ses retards, et qui constituent des opportunités de développement importantes. Ces investissements d'envergure auront des effets d'entraînement pour le développement économique global de la Réunion et auront d'inévitables conséquences sur la création d'emplois. Pour en maximiser les effets et répondre aux besoins en termes de ressources humaines, le C.E.S.R. insiste sur la nécessité de mettre en place véritablement une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, comme prévue dans le GP 2.

Il rappelle qu'il s'agira aussi de renforcer et d'adapter l'accompagnement des formations initiale, continue, spécialisée et qualifiée afin d'anticiper les besoins⁴. C'est en ce sens, que l'Homme réunionnais sera acteur de son propre projet de vie.

De plus, il convient de mener des actions afin de faciliter l'intégration des entreprises locales à la réalisation des travaux, cela ayant un impact direct sur le développement des entreprises réunionnaises.

Le C.E.S.R. rappelle que ces projets doivent contribuer à soutenir la création d'activité, donc d'emplois, mais aussi d'acquérir des compétences permettant une conquête des marchés extérieurs, en particulier dans la zone⁴.

Enfin, il souhaite que les grands projets que sont la nouvelle route du littoral et le Tram-train ne viennent pas faire oublier ceux tout aussi importants qui contribuent à un aménagement raisonné et harmonieux du territoire (ville et hauts, assainissement, autres liaisons routières, déchets,...).

GP 2 : Promouvoir la formation et l'emploi et renforcer la cohésion sociale dans un environnement plus compétitif

En ce qui concerne **l'illettrisme**, qui est un véritable fléau au plan humain et un handicap pour le développement durable, si des moyens sont déployés pour le combattre (1,4 million d'euros aussi bien de l'Etat que du Conseil régional), le C.E.S.R. est dubitatif quant à l'utilisation de ces fonds.

Il rappelle que cette lutte ne saurait se limiter à une partie de cette population. Il ne s'agit plus de rester dans la logique du « bouc émissaire », réduisant le problème de l'illettrisme à celui de l'Education nationale. L'illettrisme doit être traité à tous les niveaux, du primaire à la formation continue, afin d'éviter les exclusions potentielles⁴. Cela appelle, en particulier, un effort dans l'accompagnement des familles dans leur rôle éducatif et un renforcement des structures socio-éducatives. En somme, il ne s'agit pas seulement d'une question de moyens, mais aussi de prendre en considération l'existence d'une misère matérielle et morale.

Il est donc indispensable d'avoir avant tout une bonne connaissance du phénomène et du public touché. Au-delà des chiffres, le C.E.S.R. attend de l'étude envisagée par le Conseil régional, des éléments précis tant quantitatifs que qualitatifs (profil des illettrés, distinction entre analphabètes et illettrés ...).

⁴ Cf. annexe-avis du Bureau du C.E.S.R. sur le projet de diagnostic en vue de la préparation des programmes européens 2007-2013, adopté le 4 juillet 2006.

Le C.E.S.R. prend note des financements relatifs à des dispositifs visant la **Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences** (G.P.E.C.), qui correspondent à une demande forte de sa part. De même, il relève avec satisfaction qu'au titre de la **vie sociale étudiante**, des opérations d'amélioration et de développement d'infrastructures dédiées sont programmées.

Il regrette cependant l'absence d'inscriptions en matière de **formation professionnelle**, en particulier en ce qui concerne la Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.).

Pour ce qui est du plan de rattrapage pour le **développement des structures d'accueil des personnes âgées et des personnes handicapées**, le C.E.S.R. regrette la faiblesse des sommes qui y sont consacrées compte tenu des retards en la matière, de l'évolution démographique et des déclarations faites.

GP 3 : Faire de la recherche le moteur de l'innovation et du rayonnement régionaux

Le C.E.S.R. souligne que le développement de la **recherche** est primordial pour la Réunion tant pour l'innovation, que pour son rayonnement régional. Il rappelle que le positionnement de la Réunion en tant que pôle de référence de l'océan Indien, serait de nature à favoriser son intégration régionale et à mobiliser les partenaires locaux et extérieurs.

A titre d'exemple, il pourrait être prévu la délocalisation ou l'implantation de laboratoires de Recherche au profit de l'Université de la Réunion ou des organismes déjà en place

GP 4 : Placer l'environnement au centre d'une stratégie de développement plus durable

Le C.E.S.R. tient à rappeler la priorité à accorder à la politique de rattrapage, notamment en équipements (eau, assainissement, déchets, sanitaire, équipements éducatifs, ...) que la Réunion doit encore mener. Eu égard à l'ampleur des besoins, il convient d'opérer une distinction entre les orientations qui relèvent de cette logique et les orientations nouvelles participant au développement.

En ce qui concerne l'eau, le C.E.S.R. demande la mise en place de l'interconnexion des réseaux afin d'éviter les ruptures d'alimentation de notre population.

Le **FRAFU**⁵ constitue un outil majeur pour le financement des équipements structurants, notamment l'assainissement qui est indispensable à la densification et la structuration urbaine défendues dans le SAR.

Or, il s'avère que pour les 7 ans à venir les engagements de l'Etat au C.P.E.R. ne seront que de 22 500 000 d'euros, ce qui est largement insuffisant au regard des besoins (plusieurs centaines de millions pour la mise à niveau des réseaux et l'assainissement). Le C.E.S.R. s'attendait à une augmentation substantielle du FRAFU (pour les aménagements à vocation sociale ; les grands équipements structurants et les réseaux en matière d'assainissement et d'eau potable ; l'amélioration des réseaux existants et des outils de gestion de l'eau), compte tenu de l'ampleur des travaux encore à réaliser.

En ce qui concerne les **déchets**, l'augmentation régulière de la population d'ici 2030 nécessite une réponse adaptée en matière de traitement et de valorisation. Les centres de stockage et d'enfouissement sont en voie de saturation et les politiques de tri et de valorisation sont loin d'atteindre les objectifs escomptés.

⁵ FRAFU : Fonds Régional pour l'Aménagement Foncier et Urbain

Les moyens financiers mobilisés pour répondre à ces politiques sont notoirement insuffisants. Le C.E.S.R. estime que la réduction de la production de déchets à la source doit être encouragée.

En matière de **risques**, le C.E.S.R. estime, là encore, insuffisants les efforts consentis de la part de l'Etat. Il rappelle de plus l'importance de mettre en place un Schéma directeur régional d'endiguement des ravines et l'intérêt d'inciter les communes à se mobiliser fortement autour de cette question.

En ce qui concerne le **secteur énergétique**, les engagements du Contrat manquent d'ambition. Ce secteur devrait être plus soutenu. L'énergie (y compris son transport) a un rôle stratégique fondamental dans le développement économique et social de la Réunion : elle en est à la fois un levier et un préalable. A la Réunion près de 200 000 m² de toiture d'entreprise sont susceptibles d'accueillir des panneaux photovoltaïques et de nombreux chefs d'entreprises sont dans l'attente d'une filière mieux structurée localement. En matière de Maîtrise de la Demande en Energie (M.D.E.), des actions devraient également être plus soutenues.

Enfin, le C.E.S.R. soutient l'organisation de l'ensemble des acteurs et des partenaires de l'énergie dans une logique de pôle de compétitivité.

GP 5 : Conforter les filières traditionnelles et faire émerger les nouvelles filières porteuses de développement

Si la structuration et la professionnalisation des filières **pêche et aquaculture** sont des facteurs de développement de ces secteurs, l'activité export doit être également développée vers tous les marchés porteurs. Au regard des potentialités existantes, le C.E.S.R. souhaite de l'Etat des interventions plus fortes vis-à-vis de l'Europe en matière de développement de la pêche, secteur qualifié d'avenir par tous.

Le C.E.S.R. est en accord sur le fait que l'agriculture réunionnaise mérite d'être confortée pour l'ensemble de ses contributions⁶.

GP 6 : Réduire la fracture insulaire en modernisant les infrastructures de liaison nationales et internationales

Le C.E.S.R. est en accord sur les orientations affichées en ce qui concerne les **infrastructures portuaire et aéroportuaire**. Il note que les interventions pour la modernisation des infrastructures de liaisons nationales et internationales s'inscrivent dans le sens de ses préconisations antérieures. A cet égard, il regrette que les compléments de financements européens soient issus de la dotation RUP Continuité Territoriale, sans que l'on ait au préalable défini comment la production locale allait bénéficier de ces fonds « fléchés ». Le risque est grand, en effet, de voir les investissements profités essentiellement aux importations de produits finis, et ce en contradiction totale avec l'esprit du dispositif.

Par ailleurs, il rappelle qu'il est tout aussi urgent d'avoir une réelle politique foncière au plus près de ces infrastructures en faveur des entreprises concernées par l'exportation.

Au sujet de la **continuité territoriale** et du **haut débit régional**, il rappelle que l'abaissement des coûts n'est qu'un des éléments de l'amélioration de la qualité des offres de service. Il souhaite en particulier que les temps de réponse et les débits soient portés de toute urgence à un niveau européen afin d'éviter tout risque de fracture numérique.

⁶ Cf. rapport du C.E.S.R. : « Quel projet de développement agricole pour la Réunion ? » 2003

GP 7 : Aménager et conforter les Hauts de la Réunion

En ce qui concerne la fiche « Structuration et valorisation des bourgs des Hauts et des agglomérations de mi-pentes », l'effort financier correspond aux engagements de l'Etat définis lors des Assises des Hauts, lesquelles ont permis l'actualisation du Plan d'Aménagement des Hauts. Cependant, compte tenu des enjeux qui pèsent sur ces espaces qui constitueront des lieux d'accueil pour une bonne partie des 200 000 habitants de plus que comptera la Réunion d'ici 2030, ces montants auraient dû être abondés.

GP 8 : Intensifier les dispositifs de structuration urbaine

Le C.E.S.R. partage l'avis que l'aménagement et la structuration urbaine constituent un impératif au regard des enjeux démographiques et économiques de la Réunion. Il souhaite en particulier que la densification puisse se faire aussi dans la mixité (tant économique que sociale) et accueillir des activités économiques qui sont avérées et criantes, et dans le cadre d'un aménagement respectueux des contraintes réciproques. Cependant, il tient à réaffirmer fortement que la densification des zones urbanisées ne pourra se faire que si l'assainissement public est assuré.

GP 9 : Conforter le projet de Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise

Le C.E.S.R. souligne la faiblesse des financements de l'Etat. Il rappelle sa demande de voir que dans ce projet ne soit pas oubliée la mise en place d'espaces permettant la tenue de congrès tant locaux, régionaux, nationaux qu'internationaux.

GP 10 : Soutenir le développement et la structuration de la filière tourisme

La dotation inscrite pour le secteur du **tourisme** n'est pas de nature à permettre la relance du secteur. Par ailleurs, le C.E.S.R. souligne la nécessité de travailler sur la qualité des services offerts.

Toutefois, il rappelle, alors qu'un des principes forts de l'Union est de permettre une liberté de circulation des personnes et des biens, que le coût des transports aériens et maritimes sont des freins au développement des échanges et bride le développement de l'île⁷.

Il **réaffirme** qu'il est de plus indispensable :

- de résoudre de manière prioritaire le dossier du foncier pour les équipements touristiques,
- d'exploiter de nouveaux marchés,
- d'harmoniser et de coordonner les interventions des divers acteurs du tourisme,
- d'assouplir les modalités de délivrance des visas.

⁷ Cf. annexe-avis du Bureau du C.E.S.R. sur le projet de diagnostic en vue de la préparation des programmes européens 2007-2013, adopté le 4 juillet 2006.

ANNEXES

- ☞ Avis du Bureau du C.E.S.R. sur le projet de diagnostic en vue de la préparation des programmes européens 2007-2013, adopté le 4 juillet 2006P. 9
- ☞ Avis du Bureau du C.E.S.R. sur le projet de stratégie intégrée en vue de la préparation des programmes européens 2007-2013 : vers un modèle réunionnais de compétitivité et de solidarité, adopté le 12 septembre 2006P. 14

**Avis du Bureau
du Conseil Economique et Social Régional sur
le projet de diagnostic en vue de la préparation
des programmes européens 2007-2013**

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, le 4 juillet 2006

Avant toute chose, le C.E.S.R. déplore le court laps de temps qui a été imparti à l'ensemble des partenaires pour l'examen d'un document trop souvent incohérent et imprécis au regard des enjeux et des conséquences fondamentales pour la poursuite du développement économique et social de la Réunion au cours des prochaines années, prenant en compte les évolutions nationale, européenne et mondiale.

Sur la forme

Le C.E.S.R. constate une rupture dans la présentation du document par rapport au diagnostic précédemment réalisé pour la préparation du DOCUP 2000-2006 (« Le profil régional et environnemental de la Réunion ») : ce nouveau document n'apparaît pas, en particulier, articulé avec les évaluations du DOCUP 2000-2006 et ne souligne pas les avancées ou les éventuels reculs économiques, sociaux, environnementaux et sociétaux de la Réunion. Une telle présentation aurait eu l'avantage de permettre d'apprécier l'ampleur des évolutions et changements sur la période contractuelle écoulée et ainsi de mieux appréhender les enjeux nouveaux à relever et les axes stratégiques à conforter ou à mettre en place dans une logique de rupture positive.

Il regrette aussi l'impression de redites voire de contradictions entre la note introductive et les profils sociétal et économique. Compte tenu de la volonté d'une « meilleure gouvernance », il estime donc nécessaire d'améliorer la lisibilité du document afin de permettre une meilleure compréhension des citoyens aux politiques de l'Union.

Le C.E.S.R. a relevé de nombreuses incohérences et discordances entre les chiffres ou les années de référence (voire pour une même année) ainsi qu'entre chiffres et commentaires.

Le C.E.S.R. s'étonne de l'absence de prise en compte des autres politiques concomitamment menées (nationale ou locale) concourant au développement de l'Île et à sa situation actuelle.

A cette occasion, il rappelle l'urgence à mettre en place une véritable démarche globale d'évaluation de l'ensemble des politiques publiques menées à la Réunion.

Enfin, à chaque fois où est cité « C.E.S.R.–2002 », il convient d’apporter la précision suivante : annexe 2 du rapport de la section « Prospective ».

Sur le fond

1) Remarques générales

Dans le cadre de la réforme des politiques européennes pour la période 2007-2013, la démarche « **earmarking** » vise à cibler une part non négligeable des dépenses du FEDER et du F.S.E. (60 % des crédits) sur des opérations répondant aux objectifs de la stratégie de Lisbonne.

Si le C.E.S.R. adhère à une politique de concentration des crédits et de priorisation des actions, il s’interroge néanmoins sur sa pertinence, au regard, en particulier, de la prise en considération des retards et spécificités de la Réunion.

Cette décision, lourde de conséquences, ne priorise pas les besoins de rattrapage encore importants de l’île de la Réunion en matière d’infrastructures permettant de répondre d’une part aux critères de Lisbonne, mais aussi de ceux de Göteborg (eau, assainissement, déchets, sanitaire, équipements éducatifs, ...).

Globalement le C.E.S.R. considère que :

- le projet de diagnostic se veut plus qualitatif que quantitatif ;
- les éléments statistiques choisis pour étayer les profils sociétal et économique ne sont pas toujours probants ou pertinents ;
- le profil environnemental est mieux présenté.

Le C.E.S.R. tient à souligner qu’une approche spécifique du territoire de la Réunion, tenant également compte de son positionnement géopolitique, de son insularité et de son exigüité, devrait se faire.

Par ailleurs, pour le C.E.S.R., la définition de la compétitivité ne peut se résumer en des termes économiques et financiers : une telle approche est, pour lui, réductrice. Il convient, notamment, de prendre en compte les besoins importants de formation initiale et professionnelle des hommes, l’indispensable et possible ouverture de l’île sur l’extérieur et sur son environnement régional, le dialogue social, ...

Il souhaite pour ce qui concerne la Réunion un véritable débat permettant notamment la prise en considération de sa situation d’Ultrapériphérie européenne située dans l’Hémisphère Sud, entourée de P.M.A. Il s’agit, pour lui, d’avoir de manière partenariale, une stratégie permettant de créer les conditions favorables à son développement par la compétitivité globale de tous les facteurs de production non seulement dans la zone indianocéanique, mais aussi au-delà.

Enfin, le C.E.S.R. s’interroge sur la pertinence de la référence à certaines assertions non partagées par une majorité des acteurs réunionnais, et qui, dans le contexte évoqué supra, laisse planer des conséquences négatives (éventuellement inéluctables) pour l’île en dehors d’une concertation permettant une sortie par le haut.

2) Remarques particulières

Le C.E.S.R. tient à faire un certain nombre de remarques non exhaustives sur quelques points particuliers du document.

Les ressources humaines

Le C.E.S.R. rappelle que si, en 2000, 44 % de la population de la Réunion a moins de 25 ans⁸ l'INSEE prévoit une augmentation du nombre d'individus dans cette tranche d'âge de 15 000 à l'horizon 2010. En conséquence, les efforts doivent être maintenus en direction de la formation initiale (répondant en cela à la stratégie de Lisbonne). Ils doivent, en partie, contribuer à la résolution des problématiques de taux de chômage des jeunes et des besoins en emplois qualifiés voire hautement qualifiés dans un contexte de mondialisation accentuée.

Il en est de même, en ce qui concerne la formation professionnelle continue. Sur ce point, le C.E.S.R. rappelle ses demandes de l'urgence à mettre en place de véritables outils de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences pour répondre tant aux besoins de professionnalisation croissants qu'aux défis de l'avenir, en particulier celui du remplacement des générations actuellement en emploi et celui du développement pérenne.

Dans ce cadre, la lutte contre l'illettrisme, véritable fléau, ne saurait se limiter à une partie de la population. Elle doit s'engager à tous les niveaux (du primaire à la formation continue) afin d'éviter les exclusions potentielles.

Les moteurs de la croissance économique

Le C.E.S.R. estime que le modèle de l'import substitution n'a pas encore atteint ses limites. Des créneaux de marché intérieur peuvent encore être conquis, à la condition de dépasser l'attitude défensive, et d'être offensif notamment par une politique volontariste de coopération régionale

Le C.E.S.R. croit aux potentialités fortes du co-développement durable⁹ avec les pays de la zone, dans une optique de complémentarités avec des « *retombées mutuellement avantageuses* » compte tenu des avantages comparatifs de l'île et des nouvelles donnes internationales liées en particulier aux développements des APE.

La politique des grands travaux

Le C.E.S.R. souligne l'importance de cette politique à la Réunion. Ces grands travaux doivent lui permettre de rattraper certains de ses retards et de consolider le cadre de son développement endogène et exogène. Il souhaite qu'une attention particulière soit portée sur leur impact en termes de soutien au tissu économique local et de structuration. Il rappelle que ces projets doivent contribuer à soutenir la création d'activité, donc d'emplois, mais aussi d'acquérir des compétences permettant une conquête des marchés extérieurs, en particulier dans la zone.

De plus, compte tenu des besoins en personnels de plus en plus qualifiés pour leur réalisation et leur gestion, il convient également de continuer à anticiper et à accompagner, voire d'accélérer, le développement de la formation professionnelle continue (cf. supra).

Concernant le secteur du B.T.P., il faut noter que si la commande publique reste largement majoritaire grâce notamment à ces grands travaux, il ne faut pas pour autant négliger la question du logement social -et de son financement- élément de cohésion sociale.

⁸44 % de moins de 25 ans en 2000 soit 315 000 ; 40 % de moins de 25 ans en 2010 soit 330 000, donc une augmentation du nombre de + 15 000 personnes (TER 2005-2006)

⁹ cf. note du C.E.S.R. « Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans l'océan Indien » adoptée par le Bureau du 8 juillet 2005.

Enfin le C.E.S.R. tient à rappeler qu'à la Réunion prédominent de très petites entreprises (voire des micro entreprises¹⁰) lesquelles ont peu de capacités à répondre aux marchés publics. Cette caractéristique du tissu économique local ne peut être dissociée de la volonté d'avoir un développement durable nécessitant aussi l'existence d'entreprises de plus grande taille.

Le maintien de la cohésion sociale

Le C.E.S.R. regrette que la précarité soit abordée seulement sous l'angle des minima sociaux et que le document passe sous silence l'importance de celle qui se crée et se développe dans le marché du travail. Cette précarité est aussi largement présente dans le monde des retraités (32 267 d'entre eux perçoivent le minimum vieillesse) du fait notamment de la mise en application tardive et partielle des lois sociales françaises en la matière à la Réunion.

Il souligne que l'analyse des données économiques par l'intermédiaire de grandes masses, ou en ayant recours à des indicateurs moyens (revenu moyen, médian, ...), ne fait pas apparaître l'accroissement de la précarité et des inégalités. Il regrette que le marché du travail réunionnais ne soit pas traité de manière plus approfondie dans ce diagnostic.

Compte tenu du nombre relativement important d'allocataires du R.M.I., il constate l'échec des politiques d'accompagnement mises en œuvre pour leur retour dans le monde du travail.

Plus encore, il tient à rappeler que le seuil de pauvreté à la Réunion est largement inférieur à celui de la Métropole : en clair, les pauvres de la Réunion sont nettement plus pauvres que ceux de l'Hexagone.

Le C.E.S.R. pense que les facteurs d'équilibre (transferts sociaux, politiques sociales, solidarités familiales) qui ont permis, à ce jour, à la société réunionnaise de connaître un système de régulation relativement efficace, arrivent en fin de course. Une telle situation doit interpeller l'ensemble des acteurs de la Réunion, mais aussi nationaux et européens afin d'en tirer toutes les conséquences.

Les inégalités salariales

Le C.E.S.R. note que les progressions annuelles du SMIC mentionnées, sont dues au dispositif de sortie des 35 h (lois Aubry) et non à l'évolution « normale » de celui-ci.

Sans en négliger l'impact, le C.E.S.R. note, concernant le régime dit de « sur-rémunération » des fonctionnaires, que dans cette partie, aucune autre information n'est apportée en ce qui concerne les différents autres revenus qu'ils soient « sur ou sous rémunérés », qu'ils soient du secteur public ou du secteur privé, salariaux ou non salariaux. Il regrette que cette problématique soit extirpée tant de son contexte que de la vision globale de son impact sur l'économie de la Réunion, alors que tous s'accordent à reconnaître la complexité de cette dernière (interdépendance de ses différentes composantes). Il s'interroge donc sur l'analyse qui peut être faite d'une telle assertion, et sur les interprétations à laquelle elle peut donner lieu.

¹⁰ 58 % des entreprises n'ont pas de salariés et 95 % ont moins de 10 salariés. Seules 213 entreprises ont plus de 50 salariés (TER 2005-2006)

Pour le C.E.S.R., les échelles de revenus ne doivent en aucun cas être dissociées des politiques tant de formation des prix que de pouvoir d'achat. Il rappelle sa proposition de l'installation d'un observatoire des prix et des revenus à la Réunion ayant de véritables compétences d'investigations et permettant dans le cadre d'une évaluation des politiques publiques de concourir à une meilleure appréciation de la situation et donc à des solutions pérennes, acceptées par tous.

Les limites du marché local

Le C.E.S.R. déplore par ailleurs la philosophie qui semble prévaloir dans cette partie du document. Basée fortement sur l'analyse non partenariale et tendancieuse de l'O.C.D.E., elle sous-entend une baisse du coût du travail, passage obligé pour une réelle insertion régionale. Il ne serait donc pas possible à la Réunion de s'intégrer dans son environnement régional, compte tenu de son niveau de développement qui la rapproche plus des « standards européens ». Une telle vision ne peut qu'interpeller sur le modèle de développement de la Réunion au sein de l'ensemble français et européen.

Le C.E.S.R. pense avec force que la Réunion a toute sa place à prendre dans son environnement régional et peut jouer de ses avantages comparatifs pour développer ses échanges avec les pays voisins. A titre d'exemple, il estime que, sous réserve d'une décision politique forte, la Réunion dispose encore de marges de manœuvre pour assumer et assurer une part significativement forte de son activité portuaire dans le transbordement.

Le C.E.S.R. tient à rappeler, alors qu'un des principes forts de l'Union est de permettre une liberté de circulation des personnes et des biens, que le coût des transports aériens et maritimes entre la Réunion et l'Europe continentale d'une part et la zone d'autre part, entrave cette liberté et bride le développement de l'île.

En conclusion, compte tenu tant des remarques faites supra qu'aux analyses qu'il ne partage pas ou qui sont surannées, le C.E.S.R. a un avis plus que mitigé du document soumis à concertation.

**AVIS DU C.E.S.R. SUR LE PROJET DE STRATEGIE INTEGREE
EN VUE DE LA PREPARATION DES PROGRAMMES EUROPEENS 2007 - 2013 :
VERS UN MODELE REUNIONNAIS DE COMPETITIVITE ET DE SOLIDARITE**

*Adopté à l'unanimité des membres du Bureau présents et représentés,
le 12 septembre 2006*

Préalable

La Réunion est toujours confrontée à la permanence de défis structurels à relever. Elle se doit de construire un modèle propre de compétitivité et de solidarité afin de répondre à la mondialisation et aux enjeux du « Développement durable ». La réduction des inégalités sociales et la solidarité sont affichées de façon incidente dans le projet de stratégie. La cohésion sociale est pourtant un critère de performance, également facteur de compétitivité. Aussi, le C.E.S.R. estime que cet aspect mérite d'occuper une place à part entière.

Dans un souci de cohérence, le C.E.S.R. regrette que le Projet Réunionnais de Développement Durable (PR2D) n'ait pu être achevé et validé avant l'élaboration des documents contractuels (préparation des programmes européens, contrat de projets Etat-Région). En effet, le PR2D est le préalable à toutes études stratégiques et doit permettre de structurer les différentes interventions des collectivités territoriales et des acteurs économiques et sociaux. Il rappelle la nécessité d'avoir un vrai projet de développement économique à long terme et de valorisation des atouts de la Réunion intégrant les schémas et programmes existants (P.R.D.F., S.D.A.T.R., S.D.A.D.D., cahiers de l'agriculture,...).

La bonne gestion du foncier est une donnée de plus en plus incontournable et ses outils doivent être dotés dans les prochaines programmations de moyens financiers très importants.

Le C.E.S.R. note avec satisfaction, que l'introduction du projet de stratégie prend en compte bon nombre de remarques qu'il avait formulé sur le projet de diagnostic¹¹.

Cependant, pour le C.E.S.R., certaines orientations du projet ne reflètent pas la réalité du terrain. Ainsi, à titre d'exemple, pour la filière des technologies de l'information et de la communication (p.15), sur le marché extérieur, la constitution d'un pôle de référence est proposée pour permettre aux petites PME de saisir les opportunités dans la zone. Or, le C.E.S.R. souligne que peu d'opportunités existent dans les pays environnants et que seules les filiales de groupes d'envergure nationale ou internationale, pour des projets financés par le FED, le F.M.I.,... ont accès à l'export.

¹¹ Avis du Bureau du C.E.S.R. sur le projet de diagnostic en vue de la préparation des programmes européens 2007-2013 du 4 juillet 2006

Enfin, le C.E.S.R. tient à rappeler que la démarche « d'earmarking » introduite dans le cadre de la réforme des politiques européennes ne doit pas contrarier la poursuite de la politique de rattrapage nécessaire, notamment dans les domaines de l'assainissement, des déchets, du sanitaire, des équipements collectifs (formation, enseignement, culturels, sportifs, ...) que la Réunion doit encore mener.

Sur la forme du document

Le C.E.S.R. constate une structuration en trois parties bien distinctes qui tend à faciliter la lecture et à améliorer la compréhension globale. Il s'agit d'une évolution notable en termes de lisibilité par rapport au projet de diagnostic qui répond en partie à la volonté d'une meilleure gouvernance.

Le C.E.S.R. a relevé toutefois certaines maladresses rédactionnelles, des manques de précisions, ou des appréciations discutables pour lesquels il formulera des remarques ou observations.

Sur le fond du document

Remarques générales sur l'introduction

Le C.E.S.R. rappelle sa préoccupation d'adopter une approche intégrée spécifique pour la Réunion tenant compte de sa situation géopolitique (appartenance à l'Europe et à l'océan Indien, RUP entourée de P.M.A., ...), de son caractère insulaire, de l'exiguïté de son territoire, de ses contraintes géographiques et de ses retards structurels. Pour ces derniers, compte tenu de l'ampleur des besoins, notamment en matière d'infrastructures (eau, assainissement, déchets, sanitaire, équipements éducatifs, ...), il convient d'opérer une distinction entre les orientations qui relèvent de la logique de rattrapage de celles visant plus spécifiquement les gains de compétitivité.

Il considère qu'il s'agit moins de « dépasser la seule logique de rattrapage » au sens où celle-ci n'est pas achevée, mais qu'il faut aujourd'hui, la **poursuivre** dans le cadre d'une ambition de compétitivité et de solidarité compte tenu de l'ampleur des défis permanents et nouveaux à relever par la Réunion.

Le C.E.S.R. prend acte que la volonté affichée est de construire un standard de développement réunionnais, mais il constate que celui-ci s'aligne encore trop sur ce qui se décline dans les régions d'Europe continentale.

Il insiste également sur la prise en compte de valeurs telles que la citoyenneté et la responsabilité, qui n'apparaissent pas clairement dans le document. Au-delà du « socle de normes sociales, économiques et environnementales » sur lequel se fonde le modèle original réunionnais de compétitivité, la participation citoyenne à travers une plus grande responsabilisation est une des conditions *sine qua non* au passage à une logique de valorisation des atouts. Ces valeurs doivent être affirmées et affichées clairement pour qu'elles s'imprègnent dans le comportement de chaque individu.

Le C.E.S.R. adhère à un modèle réunionnais de compétitivité qui se fonde sur la complémentarité des dimensions sociétale, environnementale et économique privilégiant une approche offensive respectueuse de l'égalité des chances. Toutefois, il convient de *conforter les acquis* existants de tous les secteurs d'activité, y compris l'agriculture qui constitue un pilier du développement économique de l'île, lesquels doivent être pris en compte dans une stratégie globale de développement encore à construire. Bien que la Réunion n'apparaisse pas suffisamment compétitive sur les marchés extérieurs, son économie fait preuve d'un certain dynamisme, entre autres, en matière de développement d'activités, et donc de création d'emplois et de valeur ajoutée.

Sur l'impératif de cohérence et de continuité qui répond aux enjeux structurels, le C.E.S.R. s'interroge sur la déclinaison de ces derniers. La présentation des contraintes géographiques, l'isolement et l'insularité apparaissant plutôt à son avis, comme décrivant des handicaps.

Concernant les réponses adaptées aux nouveaux défis issus de la mondialisation, un cadre juridique dérogatoire au droit commun existe pour la Réunion qu'il convient de *sauvegarder* et de *conforter* ; et il est nécessaire de poursuivre sa déclinaison par des dispositifs réglementaires pour favoriser plus encore la création d'emplois et de richesses.

Pour *les enjeux environnementaux*, il est effectivement impératif d'intégrer *d'avantage* les risques géologiques, météorologiques ou liés au changement climatique pour répondre à un besoin de sécurité globale grandissant.

Le C.E.S.R. souligne que la compétitivité du territoire qui consiste à rechercher les fonctionnalités optimales de l'espace doit avoir pour ambition de permettre dans de bonnes conditions, l'accueil des populations et le développement des activités et des productions.

Le C.E.S.R. relève avec satisfaction que l'ouverture de la Réunion sur l'extérieur en général et sur son environnement régional en particulier, est considérée comme un facteur de développement et apparaît comme un axe stratégique transversal (mobilité, francophonie, échanges éducatifs, culturels, sportifs, ouverture aux marchés, recherche, aquaculture tropicale, pêche, agriculture, B.T.P., ...).

Remarques particulières

1) La compétitivité des hommes

Le C.E.S.R. rappelle les besoins encore importants en matière de formation. Compte tenu de l'évolution démographique prévisible et du contexte du chômage à la Réunion, l'importance stratégique des formations initiale et continue doit être affirmée. Ces formations doivent permettre de répondre notamment aux besoins en personnel qualifié et hautement qualifié des secteurs porteurs. Pour accompagner leur développement, un véritable dispositif de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences doit non seulement permettre de planifier les besoins, mais aussi de prévoir les remplacements des baby-boomers (départs à la retraite). A titre d'exemple, pour la politique des grands travaux, il s'agira de poursuivre et d'adapter l'accompagnement des formations continues spécialisées adéquates en anticipant les besoins.

En matière d'orientation, le C.E.S.R. souligne que celle-ci ne doit pas être subie et que des efforts doivent être réalisés afin que les jeunes choisissent en toute connaissance de cause leurs études, ou leur filière. Les pouvoirs publics doivent mettre en place tous les moyens permettant aux jeunes et aux moins jeunes d'être totalement informés du métier auquel ils peuvent prétendre à l'issue de leur formation. A contrario, ils doivent être aussi informés que certaines voies ne sont pas professionnalisantes.

Dans le domaine de la mobilité, le C.E.S.R. reconnaît la nécessité pour les Réunionnais d'aller acquérir formations et expériences à l'extérieur de l'île, sources de valeur ajoutée ; cependant, il estime qu'il faut également prévoir une politique d'incitation au retour afin de leur permettre de participer au développement de la Réunion. La réforme L.M.D. des formations universitaires est aussi un moyen de favoriser la mobilité étudiante dans les deux sens.

Le C.E.S.R. regrette également que le problème de l'exclusion ne se réduise qu'à la formation et à l'insertion des hommes, il est aussi celui du droit au logement, à la communication, à l'information, ...

Dans le paragraphe *Développer la culture entrepreneuriale notamment chez les femmes (p.9)*, le C.E.S.R. souligne l'inadéquation entre ce titre et sa déclinaison. Il regrette qu'une vraie ambition d'égalité hommes-femmes ne soit affichée.

Valoriser l'identité réunionnaise et les savoir-faire patrimoniaux (p.10)

Le C.E.S.R. note une convergence de point de vue entre, d'une part, la démarche et les perspectives développées dans ce projet de stratégie intégrée et, d'autre part ses avis antérieurs, en particulier celui sur les schémas de services collectifs culturels et sportifs¹².

Anticiper le développement du sanitaire et du médico-social (p.10)

En matière sanitaire et médico-sociale, le C.E.S.R. rejoint les quatre axes stratégiques proposés dans le document. Toutefois, il estime qu'il faut non seulement prendre en compte l'« émergence de nouvelles maladies » mais aussi la *résurgence de maladies existantes*.

Le C.E.S.R. fait également le constat que pour les seniors, l'approche est restrictive puisqu'on ne s'appuie que sur l'aspect sanitaire. Il estime que l'insertion sociale des seniors est primordiale et nécessite qu'un volet socioculturel les concernant soit développé. Il propose de ne plus considérer les personnes âgées comme des personnes à prendre seulement en charge, mais comme des forces vives qui participent de par leur expérience, en particulier au modèle de compétitivité.

2) La compétitivité économique

Le C.E.S.R. rappelle la place de la Réunion dans son environnement régional et le développement des échanges à promouvoir avec les pays voisins à partir de ses avantages comparatifs. Il s'agit de valoriser ses atouts notamment au travers de ses activités fortement capitalistiques, technologiques et scientifiques. Ils concernent la mobilisation du capital financier et humain, la qualité de l'enseignement (notamment l'apprentissage des langues étrangères), de la recherche, le niveau d'équipements et des infrastructures de transport, sanitaire ou de communication (port, aéroport, TIC), ...¹³

Il souligne que l'organisation stratégique de la profession proposée par la structuration et la professionnalisation pour les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, vaut pour tous les secteurs, y compris l'agriculture.

Dans le paragraphe *Poursuivre le développement de la recherche (p.12)*, le C.E.S.R. souligne que le positionnement de la Réunion en tant que leader dans l'océan Indien serait effectivement de nature à favoriser son intégration régionale et à mobiliser les partenaires locaux et extérieurs. Un chef de file pourrait être ainsi identifié pour chaque axe de développement.

¹² Bilan de mandature du Conseil Economique et Social Régional 1998 – 2004 – Assemblée Plénière du 30 novembre 2004

¹³ Note du C.E.S.R. adoptée le 8 juillet 2005 « Pour une meilleure coopération au départ de la Réunion dans l'océan Indien »

Encourager le rebond du tourisme (p.13)

Le C.E.S.R. rappelle la nécessité de travailler sur la qualité des services offerts. Par ailleurs, le coût des transports aériens et leur opacité entre la Réunion et les pays de la zone d'une part, et la Réunion et l'Europe d'autre part, sont des freins au développement des échanges. De même, il est indispensable d'ouvrir d'autres lignes à partir de l'Ile et d'assouplir les modalités de délivrance des visas.

Valoriser les potentialités de la pêche et de l'aquaculture (p.13)

Le C.E.S.R. précise que, si les facteurs de succès d'une stratégie de développement reposent effectivement sur l'organisation de la profession à travers sa structuration et sa professionnalisation, l'activité export, sur cette base, doit être développée *vers tous les marchés porteurs*.

Saisir les opportunités liées au développement des infrastructures numériques (p.18)

Le C.E.S.R. approuve l'objectif visant à atteindre le "standard" de la tarification en région parisienne car cela permettrait d'avoir à la Réunion, des baisses de prix comparables à celles obtenues à Paris. Toutefois, cette tarification doit être également à "qualité" comparable car les temps de réponse sont encore très longs.

De plus, le document devrait proposer une stratégie pour le marché interne des TIC.

Améliorer l'environnement par une coordination des politiques et des actions de coopération (p.18)

Afin de répondre au besoin de cohérence, de lisibilité et d'harmonisation des actions, le C.E.S.R. rappelle¹⁴ la nécessité de définir une politique volontariste de coopération régionale et d'élaborer une stratégie globale dans la plus grande concertation. Compte tenu de la diversité des dispositifs existants, une bonne articulation et une priorisation des actions des différents programmes existants doivent être recherchées. Le C.E.S.R. adhère à l'idée d'une coordination structurée, au niveau régional. Celle-ci ne doit pas cependant, seulement rassembler *les démarches publiques et les initiatives privées* mais elle doit également afficher et expliquer une politique commune et partagée par les instances publiques compétentes en la matière.

Conforter l'activité des entreprises (p.19)

La mise en œuvre des A.P.E. (Accords de Partenariat Economique) entre les pays A.C.P. et l'Union européenne doit constituer une opportunité à saisir pour la Réunion et non pas être ressentie seulement comme une menace. Il conviendrait, en l'occurrence, d'adopter une attitude positive et offensive.

Permettre à l'activité agricole de répondre aux besoins d'une population croissante et aux opportunités de coopération (p.19)

Le C.E.S.R. aurait souhaité que le document accorde une place plus importante à l'agriculture et insiste sur la nécessité de conforter l'existant pour qu'il y ait une continuité.

Le C.E.S.R. considère que l'agriculture réunionnaise, pour répondre aux besoins de l'évolution démographique et saisir les opportunités de la coopération régionale à long terme, devra reposer sur *une politique de revenus avec la constitution d'exploitations viables* et non sur une politique d'exploitations¹⁵.

¹⁴ Note du C.E.S.R. adoptée le 8 juillet 2005 « Pour une meilleure coopération au départ de la Réunion dans l'océan indien »

¹⁵ Rapport du C.E.S.R. adopté le 5 décembre 2003 « Quel projet de développement agricole pour la Réunion ? »

3) La compétitivité du territoire

Recréer les conditions d'une fluidité d'ensemble (p.22)

Le C.E.S.R. estime que si la politique de grands travaux menée permet de rattraper des retards et d'offrir aux Réunionnais le premier maillon d'une véritable offre multimodale de déplacements, il importe également d'agir sur :

- le désenclavement des territoires isolés,
- le rattrapage dans la construction des réseaux de desserte,
- la réalisation des voies de communication de moyenne altitude.

Il s'agit de réaliser le maillage des réseaux afin de conforter les centralités et limiter les mouvements pendulaires avec le littoral.

Le souci d'amélioration des liaisons domicile-travail-services doit aussi prendre en compte le développement des procédures dématérialisées pour les services publics afin d'en favoriser l'accès au plus grand nombre.

Utiliser le levier du tram-train (p.22)

S'agissant plus spécifiquement des potentiels de valorisation résultant de l'extension de la liaison ferroviaire vers le Sud et l'Est à longue échéance, le C.E.S.R. s'interroge sur les modalités de transport des marchandises vers des plates-formes d'éclatement dont le principe de création apparaît être retenu.

Il souligne, suite aux études réalisées, l'intérêt du cabotage pour le transport des marchandises vers les plates-formes d'éclatement à l'Est et au Sud de l'île, cela afin d'agir sur tous les leviers possibles de compétitivité.

Densifier en structurant la ville (p.23)

Le C.E.S.R. partage l'idée qu'il est nécessaire d'arriver à une organisation urbaine efficace. Pour ce faire, il estime impératif de densifier et que les outils financiers soient à la hauteur des besoins. Cela implique en particulier, une politique foncière efficace et la capacité à réaliser l'assainissement collectif et la construction de logements sociaux en plus grand nombre.

Eau, assainissement, déchets : rattraper les retards en fixant des priorités (p.23)

En matière de déchets et d'assainissement, l'insularité et le caractère tropical de l'île accentuent la nécessité d'augmenter les moyens financiers pour la mise à niveau des équipements. Le C.E.S.R. insiste sur l'importance du retard que la Réunion doit rattraper. Il souligne que l'assainissement public constitue un préalable indispensable à la densification des zones urbanisées. La réduction de la production de déchets à la source doit être encouragée.

Energie : diversifier des procédés de production et maîtriser la demande en ressources (p.24)

Comme la production énergétique doit faire appel à de nouveaux procédés qu'il sera nécessaire de mixer, le C.E.S.R. souligne l'importance d'avoir (au travers d'un schéma de transport de l'énergie électrique) un réseau de qualité pouvant soutenir les flux et leur mode de gestion.

Anticiper sur les risques (p.24)

Le C.E.S.R. estime important de prioriser les travaux pour protéger les zones déjà urbanisées.

Revisiter les modes de financement (p.26)

Pour le C.E.S.R., les modalités de financement des grands investissements publics (partenariat public-privé, péage, ...) impliquent un réel débat pour une appropriation citoyenne des conséquences.

Enfin, le C.E.S.R. souligne la nécessité d'associer la société civile à toutes les étapes de la démarche de conception, de suivi et d'évaluation des programmes européens, dans le cadre du principe de bonne gouvernance. Celui-ci, de l'avis du C.E.S.R., aurait pu être affiché dès le départ comme un préalable.

Il insiste également sur la bonne articulation et la nécessaire complémentarité à trouver entre les programmes européens et les contrats de projets en cours d'élaboration, et souhaite la généralisation de la démarche partenariale à l'ensemble des politiques publiques.